



Championnat du Rhône Métropole de Lyon M15 6X6 Féminin 2022/2023

Déroulement du championnat

25 équipes sont engagées (dont 3 de l'Ain et 1 de la Loire).

Le championnat se déroulera en deux phases.

- Une première phase où toutes les équipes seront réparties en 2 poules de 8 et 1 poule de 9 et où elles s'affronteront en matchs aller simples.
- Une seconde phase au cours de laquelle les équipes seront réparties comme suit :
 - Les 2 premières équipes de chaque poule se disputeront les places 1 à 6
 - Les 3èmes et 4èmes se disputeront les places 7 à 12
 - Les 5èmes et les 2 meilleures 6èmes se disputeront les places de 13 à 17
 - La moins bonne 6ème et les 7èmes se disputeront les places de 18 à 21
 - Les équipes restantes se disputeront les places de 22 à 25

Au cours de cette seconde phase, les équipes joueront les matchs allers contre les équipes qu'elles n'ont pas joué, les résultats des matchs de la première phase entre équipes de même poule seront conservés.

Première phase

1^{ère} journée : 15/10/2022

2^{ème} journée : 22/10/2022

3^{ème} journée : 19/11/2022

4^{ème} journée : 26/11/2022

5^{ème} journée : 10/12/2022

6^{ème} journée : 14/01/2023

7^{ème} journée : 28/01/2023

8^{ème} journée : 25/02/2023

9^{ème} journée : 04/03/2023

Possibilité de reporter les rencontres de la première phase jusqu'au week-end du 11/03/2022

Phase retour

10^{ème} journée 25/03/2023

11^{ème} journée : 01/04/2023

12^{ème} journée : 29/04/2023 (poules de 5 ou 6)

13^{ème} journée : 13/05/2023 (poules de 5 ou 6)

Possibilité de reporter les rencontres jusqu'au week-end du 27/05/2023

Classement

Le classement s'effectue à raison de :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Match perdu par pénalité : 1 point
- Match perdu par forfait : 0 point

Horaires des matchs

Les horaires des matchs indiqués sur le site sont les horaires des débuts des rencontres.

Les clubs doivent transmettre leurs horaires de rencontres au plus tard 10 jours avant la rencontre. Dans le cas contraire il ne pourra pas être imposé à l'équipe adverse d'être présente à l'heure demandée

Les matchs peuvent être placés soit le samedi (début du match en 13h30 et 18h) soit le dimanche (début du match entre 9h30 et 15h).

Vous pouvez également jouer en dehors de ces horaires ou en semaine avec accord de l'équipe adverse.

Reports de matchs

Les demandes de report doivent automatiquement être faites via l'espace club du site fédéral.

Résultats & Feuilles de match

- **Les résultats** devront être enregistrés au plus tard le lundi suivant la rencontre ou, pour les rencontres reportées en semaine, 48 h après la rencontre.

- **Les feuilles de matchs** seront à transmettre dans les 5 jours suivant la rencontre.

Une fois le score saisi, il vous est proposé de les télécharger directement sur le site fédéral.

Il est également possible de les transmettre par mail (sportive69@volleyrhone.fr) ou par voie postale au siège du Comité du Rhône Métropole de Lyon.

A noter que ces feuilles de match sont en PJ du mail et également téléchargeables sur le site du Comité du Rhône Métropole de Lyon en page « Télécharger » onglet « sportive ».

Il est également possible d'utiliser la feuille de match électronique.

Pour tous les points de règlement non précisés dans ce courrier, se référer au RGED.

Pour la commission sportive
Gilles Wojciechowski